



Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant résiliation de l'engagement
du sapeur 1ère classe Delphine
LESIMPLE du CIS GAILLAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de cessation d'activité présentée par le sapeur 1ère
classe Delphine LESIMPLE en date du 21 août 2015,

VU l'avis favorable du comité de centre de GAILLAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

ARRÊTE :

Article 1^{er} : Il est mis fin, sur sa demande, aux fonctions de sapeur-pompier volontaire du sapeur 1ère classe Delphine LESIMPLE du centre de secours de GAILLAC à compter du 5 septembre 2015.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 04 SEP. 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOÎT